

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE BEZANNES

**Séance du 07 septembre 2020**

L'an deux mille vingt le 07 septembre 2020 à 20 h, le conseil municipal de BEZANNES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique POTAR.

**Etaient présents :**

M. POTAR Dominique ; M. BOURQUARDEZ Joël ; Mme DEMESSENCE Marie-Annick ; M. CAPPE David ; Mme NOWACZKOSKI Marie-Catherine ; M. ACHTIOUI Samy ; ; Mme MUSCAT Isabelle ; Mme MILLOT Christine, M. LABBE Fabrice ; Mme DERIS Isabelle ; Mme DEVOLDER Catherine ; M. DENISON Pierre-Marie ; Mme LEFEVRE Élise, Mme BOUCAULT Brigitte ; M. PACE Gérard ; Mme TURMEL Christine ; M. MAUJEAN Patrick

**Etaient représentés :**

Mme BOULENGER Delphine qui a donné pouvoir à M. BOURQUARDEZ Joël  
M. CATTIER Philippe qui a donné pouvoir à M. CAPPE David

**Secrétaire de séance :** Mme DEMESSENCE Marie-Annick

Membres en exercice	Membres Présents	Membres délibérants
19	17	19

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la mairie le 28 aout 2020.

**OBJET DE LA DELIBERATION**  
**Création d'emplois non-permanents d'animateur/animateur péricolaire et agent  
de service pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire  
d'activité**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la  
Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1,

Considérant qu'il est nécessaire de créer des emplois non-permanents pour faire face à des  
besoins liés à un accroissement temporaire d'activité au sein du groupe scolaire Sylvain Lambert  
de Bezannes,

Considérant que les contrats établis pour pourvoir à ces emplois peuvent être renouvelés  
expressément pendant maximum douze mois, renouvellement compris, pendant une même  
période de dix-huit mois consécutifs,

Vu la notice explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, décide :

La création de 4 emplois pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire  
d'activité suivants :

- 5 emplois non-permanents d'animateur/animateur péricolaire au grade d'adjoint  
territorial d'animation à raison de 8,68/35<sup>e</sup> par semaine scolaire.
- 5 emplois non-permanents d'agent de service au grade d'adjoint technique territorial à  
raison de 8,68/35<sup>e</sup> par semaine scolaire.

La rémunération afférente à ces emplois sera calculée par référence à un indice compris entre  
l'indice brut 350 et l'indice brut 412.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune.

Monsieur le Maire est chargé de :

- constater les besoins liés à un accroissement temporaire d'activité,
- déterminer les niveaux de rémunération des agents recrutés sur ces emplois selon la  
nature des fonctions, leur expérience et leur profil,
- procéder au recrutement,

**Votes : Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0**

Pour extrait certifié conforme  
Le 08 septembre 2020



Le Maire,

Dominique POTAR